



N° de résolution
ou annotation

2019-10-209

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque, Fernand Landry et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute 20h11, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption procès-verbaux
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Trésorerie
 - 5.4 Dépenses de septembre;
 - 5.5 Remboursement frais de déplacement;
 - 5.6 Audit 2019;
 - 5.7 Recyc-Québec 2019;
 - 5.8 Batterie de secours ordinateur directrice
- 6.0 Remplacement fils d'alimentation courant pompe camping
- 7.0 Téléphonie IP
- 8.0 Sujets divers
 - 8.1 Comité jeunesse 2019-2020
 - 8.2 Demande location lot chasse Marc-André Bernier
 - 8.3 Demande des fermières
- 9.0 Contrat déneigement
 - 9.1 Rangs, coin Hébecourt et village
 - 9.2 Cours municipales
 - 9.3 Portes et bacs
 - 9.4 Patinoire
 - 9.5 Plage Mainville
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Levée de la séance

3.0 Adoption des procès-verbaux de mai et juin 2019

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaire du 7, 14 et 23 mai ainsi que ceux du 4 et 18 juin 2019 leur lecture en est dispensée.

2019-10-210

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal tel que présenté.



N° de résolution
ou annotation

2019-10-211

4.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses de septembre

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 34 946,11 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer au montant de : 7 637,78 \$

5.2 Remboursement de frais de déplacement

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Rodrigue Morneau, au montant de 64,00 \$;
M. Jean-Guy Hébert, au montant de 25,62 \$;
M. Sébastien Roy, au montant de 454,02 \$ pour la municipalité;
M. Sébastien Roy, au montant de 128,80 \$ pour le camping;
Mme Marie-Ève Isabelle, au montant de 103,50 \$ pour la municipalité;
Mme Marie-Ève Isabelle, au montant de 23,00 \$ pour le camping;
M. Léo Plourde, au montant de 108.08\$;

ATTENDU que ces demandes sont complètes et conformes;

2019-10-212

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser leur remboursement.

5.3 Audit 2019

2019-10-213

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Daniel Tétrault CPA Inc. au montant de 5600 \$ pour la réalisation de l'audit 2019.

5.4 Recyc-Québec 2019

2019-10-214

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Daniel Tétrault CPA Inc. au montant de 630 \$ pour la réalisation de l'audit RECYC-Québec 2019.

5.5 Batterie secours pour ordinateur directrice

2019-10-215

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une batterie de secours pour l'ordinateur de la technicienne administrative au montant de 170 \$ plus taxes applicables.



N° de résolution
ou annotation

2019-10-216

6.0 Remplacement fils d'alimentation courant pompe camping

Les travaux ont déjà été effectués par l'entreprise électrique Roland Richard lors de l'installation des flottes sur les pompes. Les travaux ont été inclus dans le montant de la résolution # 2019-09-193.

7.0 Téléphonie IP

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de demander une soumission à Télébec pour reprendre un contrat avec cette entreprise puisque la téléphonie IP n'est toujours pas fonctionnelle à 100%.

8.0 Sujets divers

8.1 Comité Jeunesse 2019-2020 :

Reporté.

8.2 Demande location lot chasse Marc-André Bernier lot 2 du rang 1 :

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour la location du lot 2 du rang 1 pour la chasse de M. Marc-André Bernier

2019-10-217

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la location du lot 2 du rang 1 à Marc-André Bernier, au montant inscrit au contrat, puisque ce lot n'est présentement pas loué.

8.3 Demande de prêt de la salle pour les fermières

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt de la salle du Lac-Abitibi gratuitement pour la tenue du Bingo Dinde le 30 novembre 2019 et le Bingo St-Valentin le 22 février 2020.

9.0 Ajournement

2019-10-218

À 21h15, Mme Chantal Mainville demande un ajournement, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité. L'ajournement aura lieu le 8 octobre à 20h30.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale
Par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 à 20h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque, Fernand Landry et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute 20h34, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Contrats de déneigement
 - 3.1 Rangs, coin Hébécourt et village
 - 3.2 Cours municipales
 - 3.3 Portes et bacs
 - 3.4 Patinoire
 - 3.5 Plage Mainville
- 4.0 Période de questions
- 5.0 Levée de la séance

3.0 Contrats de déneigement

3.1 Rangs, coin Hébécourt et village

ATTENDU QUE la municipalité a fait la demande d'appel d'offres pour le déneigement de ces rues;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission pour ce contrat;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué l'ouverture des soumissions reçues le 7 octobre 2019 à 14h08 et que les documents reçus sont conformes;

2019-10-220

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers, M. le maire s'abstient, d'accepter la soumission de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. au montant de 226 609 \$ pour un contrat de trois ans répartis comme suit :



N° de résolution
ou annotation

2019-2020 Rangs, camping et coin Hébecourt :	69 655 \$
Village :	4 089 \$
2020-2021 Rangs, camping et coin Hébecourt :	71 240 \$
Village :	4 293 \$
2021-2022 Rangs, camping et coin Hébecourt :	72 825 \$
Village :	4 507 \$

3.1 Cours municipales;

ATTENDU QUE la municipalité a fait la demande d'appel d'offres pour le déneigement des cours de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission pour ce contrat;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué l'ouverture des soumissions reçues le 7 octobre 2019 à 14h08 et que les documents reçus sont conformes;

2019-10-221

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers, M. le maire s'abstient, d'accepter la soumission de Ferme Laitière Ste-Anne au montant de 7 500 \$ pour un contrat d'un an.

3.3 Portes et bacs ;

3.4 Patinoire ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune offre de service pour le point 3.3 et 3.4;

2019-10-222

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à afficher le poste d'un journalier hivernal pour effectuer ces travaux.

3.5 Plage Mainville ;

Lors de la séance de travail des élus municipaux le 20 août, à ce point de l'ordre du jour M. Marcel Mainville a constaté son intérêt et s'est retiré du local où la discussion a eu lieu.

Lors de la prise de décision officielle M. Marcel Mainville se retire de la délibération.

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu une requête pour la prise en charge pour le déneigement 2019-2020 du chemin de la plage Mainville par la majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu la signature des propriétaires du chemin acceptant la prise en charge pour le déneigement 2019-2020 ;



N° de résolution
ou annotation

2019-10-223

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la directrice générale par intérim d'aller en appel d'offres pour ces travaux résolution # 2019-09-195 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission pour ce contrat;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué l'ouverture des soumissions reçues le 7 octobre 2019 à 14h08 et que les documents reçus sont conformes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers, M. le maire s'abstient, d'accepter la soumission de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. au montant de 3 132 \$ pour un contrat d'un an et de refacturer les propriétaires sous formes de taxes de secteur.

4.0 Période de questions

5.0 Levée de la séance

2019-10-224

À 20h54, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance, appuyé par M. Marcel Mainville.

ADOPTÉ.

Marie-Eve Isabelle
Directrice générale
Par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2019-11-225

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque, Fernand Landry et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Était absent : M. le maire, Léo Plourde.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute 20h05, présidée par M. Marcel Mainville, pro-maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption procès-verbaux de juillet
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Trésorerie
 - 5.9 Dépenses d'octobre
 - 5.10 Liste des salaires nets septembre et octobre
 - 5.11 Remboursement frais de déplacement
 - 5.12 Défibrillateurs
 - 5.13 Télébec
 - 5.14 Demande club des loisirs fête des enfants
 - 5.15 Réparation camion pompier
 - 5.16 Réparation vitrines cassées resto terrain balle
- 6.0 Ressources humaines
 - 6.1 Contrat inspecteur
 - 6.2 Offre d'emploi journalier hivernal
 - 6.3 Demande préposée entretien ménager
- 7.0 Rapport comité
- 8.0 Camping
 - 8.1 Devis travaux buanderie
- 9.0 Projet sentier du village
- 10.0 Entente coupe de bois
- 11.0 Comité Jeunesse
- 12.0 Contrat récupération de bois de chauffage
- 13.0 Période de questions
- 14.0 Sujets divers
- 15.0 Dépôt des états comparatifs
- 16.0 Levée de la séance

3.0 Adoption du procès-verbal de juillet 2019

Reporté.

4.0 Correspondance

M. Marcel Mainville, pro-maire fait état de la correspondance pertinente.



N° de résolution
ou annotation
2019-10-226

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses d'octobre ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 35 462,47 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 11 998.63 \$

5.2 Liste des salaires nets septembre et octobre 2019 ;

2019-11-227

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter les listes des salaires nets pour septembre et octobre 2019 :

Septembre 2019 : 11 331.34 \$

Octobre 2019 : 9 207.13 \$

5.3 Remboursement frais de déplacement ;

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Sébastien Roy, au montant de 552.00 \$ pour la municipalité;
M. Jean-Guy Hébert, au montant de 8.27 \$ pour la municipalité;
Mme Marie-Ève Isabelle, au montant de 105.80 \$ pour le camping;

ATTENDU que ces demandes sont complètes et conformes;

2019-11-228

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser leur remboursement.

5.4 Défibrillateur ;

2019-11-229

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter l'achat des pièces pour remplacer celles désuètes pour les deux défibrillateurs de la municipalité au montant de 585.99 \$ chez Dallaire Médical.

5.5 Télébec ;

2019-11-230

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement mensuel de 3.33 \$ pour l'inscription aux pages bleues du bottin téléphonique pour le numéro de la municipalité 819-787-6311 et de retirer celui de la caserne de pompier.



2019-11-231
N° de résolution
d'adoption

2019-11-232

2019-11-233

2019-11-234

2019-11-235

5.5.1 Télébec ;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de recommander à la compagnie Télébec de porter attention aux formats, polices, caractères et à la disposition des principaux organismes inscrits aux pages bleues du bottin afin de rendre le service accessible aux personnes âgées et aux personnes ayant des problèmes de vision.

5.6 Demande club des loisirs fête des enfants ;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter de faire un don de 1400 \$ selon le budget pour l'achat de cadeaux pour la fête des enfants de la municipalité de Roquemaure.

5.7 Réparation camion pompier ;

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux amortisseurs pour la camionnette de service chez Beaudry Lapointe au montant de 253.92 \$ et d'accepter de faire réparer la camionnette de service chez Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc.

5.8 Réparation vitrines cassées resto terrain balle ;

Il est décidé de faire installer des panneaux de contreplaqué pour cet hiver.

6.0 Ressources humaines

6.1 Contrat inspecteur

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail de l'inspecteur municipal 2020 tel que présenté, soit du 1^{er} avril au 31 octobre 2020, d'accepter l'augmentation annuelle selon l'indexation au coût de la vie et d'accepter le remboursement de ses déplacements selon le taux en vigueur de notre politique municipale, soit 0.46\$ du kilomètre.

Il est demandé à l'inspecteur la possibilité de changer le jour de la semaine d'ouverture de son bureau pour un autre jour que le lundi.

6.2 Offre d'emploi journalier hivernal

Il est demandé de faire une relance de l'appel d'offre.

6.3 Demande préposée entretien ménager

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un linge à fenêtre de Norwex au montant de 21.99 \$.

7.0 Rapport comités



2019-11-236

N° de résolution
ou annotation

8.0 Camping

8.1 Devis travaux buanderie :

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter le devis des Constructions Sylvain Rouleau au montant de 11 753.88 \$ pour la rénovation de la buanderie du camping municipal à la suite du sinistre survenu et d'accepter la soumission pour le remplacement de la plinthe chauffante par un convecteur de bonne qualité et la lumière porcelaine pour un luminaire au DEL pour un montant de 391.08 \$ installation incluse.

9.0 Projet Sentier du village

La demande de prolongation de délai a été demandée et elle est en traitement.

10.0 Entente coupe de bois

Reporté.

11.0 Comité jeunesse

2019-11-237

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter de reconduire l'entente avec le CJEAO pour le comité jeunesse 2019-2020, d'accepter l'embauche de Juliette Néron comme animatrice et de prendre les salaires à même le poste budgétaire du CADR.

12.0 Contrat récupération bois de chauffage

2019-11-238

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de récupération de bois à M. Alain Pinard pour une période de deux ans, en modifiant le numéro de lot selon la réforme cadastrale et d'accepter l'utilisation d'un VTT et non d'un tracteur. M. Léo Plourde est autorisé à signer le contrat.

13.0 Période de questions

14.0 Sujets divers

15.0 Dépôt des états comparatifs : reporté

16.0 Ajournement de la séance

2019-11-239

À 21h38, Mme Marie-Ève Garand demande un ajournement, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité. L'ajournement aura lieu le 12 novembre à 20h00.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale
Par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2019-11-240

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Monsieur le maire, Léo Plourde, madame Chantal Mainville, conseillère, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Étaient absents : Madame Marie-Ève Garand, conseillère et M. Fernand Landry, conseiller.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute 20h41, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Dépôt des états comparatifs
- 4.0 Adoption procès-verbaux de juillet
- 5.0 Résolution d'appui
- 6.0 Contrat de matières résiduelles
- 7.0 Réseau routier
 - 7.1 Barrages castor
 - 7.2 Indication nouveaux ponceaux
 - 7.3 Lumière de rue
 - 7.4 Mise aux normes panneaux routiers
 - 7.5 Contrat nivelage 2019
- 8.0 Ressources humaines
 - 8.1 Offre d'emploi journalier hivernal
- 9.0 Projet sentier du village
- 10.0 Foresterie
 - 10.1 Prix bois chauffage
 - 10.2 Entente coupe de bois
- 11.0 Sujets divers
- 12.0 Période de questions
- 13.0 Levée de la séance

3.0 Dépôt des états comparatifs

2019-11-241

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états comparatifs.

4.0 Adoption du procès-verbal de juillet 2019

Reporté.



N° de résolution
ou annotation

2019-11-242

5.0 Résolution d'appui

ATTENDU QU'IL est important pour la population de la M.R.C. de l'Abitibi-Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la forme.

ATTENDU QUE le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situés derrière la Cité étudiante Polyno de La Sarre sont désuets et ne correspondent pas aux normes des Fédérations sportives.

ATTENDU QU'IL serait important de bénéficier d'un nouveau site moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la population pour la pratique de plusieurs sports.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité que la municipalité de Roquemaure appuie la Commission scolaire du Lac-Abitibi et le comité de relance de la piste d'athlétisme pour le projet de la construction d'un Site Multi-Sports à La Sarre.

2019-11-243

6.0 Contrat matières résiduelles

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de demander à la directrice générale par intérim d'aller en appel d'offres sur invitation pour le contrat de matières résiduelles et d'envoyer les documents à Saminos, Multitech environnement et les entreprises J.L.R.

2019-11-244

7.0 Réseau routier

7.1 Barrages castors

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le démantèlement de barrages de castors un sur le chemin Hébecourt et deux dans le rang 4 et 5 Ouest et par le fait même nous allons profiter de la présence de la pelle mécanique pour planter nos poteaux pour identifier nos nouveaux déversoirs (rang 2 et 3 Ouest et rang 1), les travaux seront exécutés par Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc.

2019-11-245

7.2 Lumières de rues

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de demander à l'entreprise Électrique Roland Richard de venir effectuer la réparation des lumières de rues suivantes :

- 1 devant le garage municipal
- 1 rang 2 et 3 Ouest poteau #31
- 1 devant 4, 2^e avenue

Si les travaux sont majeurs le conseil demande la conversion au DEL.

2019-11-246

7.3 Mise aux normes panneaux routiers

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter l'achat de panneaux, poteaux, manchons, etc. pour la mise à niveau des panneaux routiers pour un montant maximum de 10 500 \$ auprès de la compagnie Martech.



N° de résolution
2019-11-247

2019-11-248

2019-11-249

2019-11-250

2019-11-251

7.4 Contrat de nivelage 2019

ATTENDU QUE la municipalité a accepté le contrat de nivelage au montant de 11 980,96 \$ et adopté la résolution # 2019-05-94 ;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité, M. Rodrigue Morneau réalisant son intérêt s'abstient, d'autoriser le paiement de 4 195.43 \$ à Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc., montant qui reste à payer puisque la municipalité avait garanti un minimum de grattage et que ceux-ci n'ont pas tous été utilisés.

8.0 Ressources humaines

8.1 Offre d'emploi employé hivernal :

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Luc Gamache selon les conditions de la municipalité pour le déneigement des portes et bacs des édifices municipaux, le déneigement des boîtes postales du village, ainsi que l'ouverture des portes au camping municipal.

9.0 Projet Sentier du village

Le conseil demande de rencontrer les membres des loisirs et du CADR qui ont initié le projet.

10.0 Foresterie

10.1 Prix bois de chauffage ;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de bouleau selon ce qui suit :

Prix pour un voyage de bouleau pour citoyen de Roquemaure :	1 400 \$
Prix pour un voyage de bouleau pour citoyen de Gallichan :	1 500 \$
Prix pour un voyage de bouleau pour clients de l'extérieur :	1 850 \$

*Prendre note qu'il pourrait y avoir une surcharge pour le transport du bouleau.

10.2 Entente coupe de bois

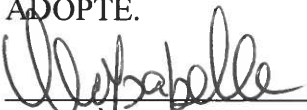
Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter les taux selon l'entente avec Groupement Forestier Coopératif Abitibi pour la vente du bouleau chez Norbord La Sarre.

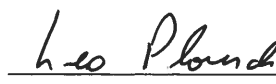
11.0 Sujets divers

12.0 Période de questions

À 21h19 tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.


Marie-Ève Isabelle
Directrice générale Par intérim


Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2019-12-252

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Monsieur le maire, Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque, Fernand Landry et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h17, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance :
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour :
- 3.0 Adoption du procès-verbal de juillet à novembre 2019:
- 4.0 Correspondance :
- 5.0 Trésorerie:
 - 5.1 Dépenses de novembre;
 - 5.2 Remboursement des frais de déplacement;
 - 5.3 Location conteneur pour la période des Fêtes;
- 6.0 Ressources humaines :
 - 6.1 Contrat directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe;
 - 6.2 Cadeaux aux employés;
 - 6.3 Intérêts pécuniaires des élus ;
 - 6.4 Fermeture pour la période des fêtes (23 décembre au 3 janvier);
 - 6.5 Formation directrice générale;
- 7.0 Réseau Routier :
 - 7.1 Débroussaillage chemin Hébecourt;
 - 7.2 RIRL;
- 8.0 Égout:
 - 8.1 Adoption plan d'intervention déposé le 22 novembre 2019;
- 9.0 Demande consentement municipal :
- 10.0 Contrat matières résiduelles 2020-2022 :
- 11.0 PPA-ES :
- 12.0 Budget révisé 2019 OMH Arc-en-ciel :
- 13.0 Date séances publiques du conseil municipal 2020 :
- 14.0 Vente pour taxes :
- 15.0 Recouvrement :
- 16.0 Rapport des comités :
- 17.0 Période de questions :
- 18.0 Sujets divers :
- 19.0 Levée de la séance.

3.0 Adoption des procès-verbaux de juillet à novembre 2019

3.1 Procès-verbal du 2 juillet 2019 ;

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, sa lecture est dispensée.



N° de résolution
ou annotation

2019-12-254

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des membres qui étaient présents d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

3.2 Procès-verbaux du 13 août, 3 septembre, 1 er et 8 octobre 2019 ;

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, leur lecture est dispensée.

2019-12-254

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux tels que présentés.

3.3 Procès-verbal du 5 novembre 2019 ;

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, sa lecture est dispensée.

2019-12-255

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des membres qui étaient présents d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

3.4 Procès-verbal du 12 novembre 2019 ;

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, sa lecture est dispensée.

2019-12-256

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité des membres qui étaient présents d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

4.0 Correspondance

4.1 Demande appui CLD du Haut-Saint-François ;

Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état ;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et



N° de résolution
ou annotation

2019-12-257

Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Rodrigue Morneau et l'appui de M. Marcel Mainville, **IL EST RÉSOLU**

QUE la municipalité de Roquemaure appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la municipalité de Roquemaure participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités ;
- f) L'accès difficile aux programmes existants ;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, Mme Suzanne Blais afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires ;

QUE le maire, Léo Plourde, soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

4.2 Transport interurbain Rouyn – La Sarre ;

2019-12-258

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de ne pas participer à la démarche pour le maintien du service de transport, Rouyn- La Sarre, des Autobus Maheux.

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses de novembre ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

2019-12-259

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :



N° de résolution
ou annotation

2019-12-260

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 11 938.43 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 707.45 \$

5.2 Remboursement frais de déplacement ;

ATTENDU la demande de remboursement de frais de déplacement de:

M. Léo Plourde, au montant de 40.00 \$ pour la municipalité;

ATTENDU que cette demande est complète et conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser son remboursement.

2019-12-261

5.3 Location conteneur pour la période des Fêtes ;

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de louer à J.L.R un conteneur additionnel au montant de 150 \$ pour la période des Fêtes, du 23 décembre au 3 janvier, pour pallier la surcharge de matières en raison des locations de nos salles pour les Fêtes.

6.0 Ressources humaines

2019-12-262

6.1 Contrat directrice générale par intérim, secrétaire-trésorière adjointe ;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de trois ans, 2020-2022, de la secrétaire-trésorière adjointe, selon l'entente entre les parties.

2019-12-263

6.2 Cadeaux employés ;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de remettre un certificat cadeau de 50 \$ à nos cinq employés permanents, Marie-Ève Isabelle, Lise Roy, Sébastien Roy, Jean-Guy Hébert et Chantal Pelletier, ainsi qu'un certificat cadeau de 25 \$ pour notre aide journalier M. Gilles Richard.

6.3 Intérêts pécuniaires élus ;

En vertu de l'article 358 de la loi des élections et les référendums, quatre élus ont déposé, devant le conseil, leur déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires.

2019-12-264

6.4 Fermeture pour la période des fêtes (23 décembre au 3 janvier) ;

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes soit du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020.



N° de résolution
ou annotation

2019-12-265

6.5 Formation directrice générale ;

ATTENDU QUE la municipalité avait accordé des formations en 2018 pour la directrice générale ;

ATTENDU QUE ces formations non pas été suivies et que nous devons quand même effectuer le paiement de celles-ci ;

ATTENDU QUE ces formations sont transférables pour un autre employé inscrit à l'ADMQ ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim à suivre ces formations et d'autoriser le paiement de celles-ci.

7.0 Réseau routier

7.1 Débroussaillage chemin Hébecourt ;

2019-12-266

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'accepter un maximum de deux jours de débroussaillage sur le chemin Hébecourt, les travaux devront être effectués avant la période des fêtes.

7.2 RIRL ;

2019-12-267

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de confirmer l'intention de la municipalité de Roquemaure de réaliser les travaux prévus sur le projet RIRL-2016-488B, de confirmer que la source de calcul de l'aide financière sera selon l'estimation détaillée des travaux tel que spécifiée dans notre résolution 2019-08-179 et que la réalisation des travaux est conditionnelle à l'aide financière du ministère des Transports.

8.0 Égout

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des démarches afin de rendre conforme son réseau d'égout ;

ATTENDU QU'elle a présenté un projet dans le cadre du programme PRIMEAU le 16 octobre 2017 au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire ;

ATTENDU QU'elle devait faire inspecter ses conduites d'égouts et par la suite produire un plan d'intervention (PI) ;

2019-12-268

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver le Plan d'Intervention (PI) déposé le 22 novembre 2019 par Marie-Christine Bouchard ing. de SNC Lavalin.

9.0 Demande consentement municipal

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'implantation pour un nouveau poteau de ligne par Hydro Québec ;

2019-12-269

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la demande à la condition que l'entreprise effectuant les travaux porte une attention particulière à ne pas endommager notre système d'égout municipal.



N° de résolution
ou annotation

2019-12-270

10.0 Contrat matières résiduelles 2020-2022

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offre pour le contrat des matières résiduelles puisque celui-ci arrive à échéance ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission des entreprises J.L.R ;

ATTENDU QUE la municipalité a précédé à l'ouverture des soumissions le 3 décembre 2019 à 11h15 ;

ATTENDU QUE les documents reçus sont conformes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des entreprises J.L.R pour un contrat totalisant 59 580 \$ plus taxes applicables.

11.0 PPA-ES

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

2019-12-271

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Fernand Landry, appuyé par M. Marcel Mainville, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Roquemaure approuve les dépenses d'un montant de 22 565.89 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

12.0 Budget révisé 2019 OMH de l'arc-en-ciel

ATTENDU QUE les municipalités sont tenues de présenter des budgets équilibrés ;

ATTENDU QUE les budgets sont adoptés en fin d'année pour l'année suivante et que l'on se doit de les respecter ;

ATTENDU QUE la S.H.Q présente depuis des années des dépenses supplémentaire et ce en cours d'année financière ;

ATTENDU QU'IL est impossible pour la municipalité d'attribuer un montant budgétaire réel au poste de contribution à un O.M.H, ne recevant pas l'information de la S.H.Q ;

2019-12-272

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter les budgets révisés du 3 juillet et du 11 novembre 2019 et d'accepter la dépense au montant de



N° de résolution
ou annotation

2019-12-273

593\$. De plus, on demande à la S.H.Q de prévoir à l'automne de chaque année (période de préparation de budget pour les conseils municipaux) la quote-part que la municipalité devra prévoir pour l'année suivante, et de s'y tenir, sans ajout de demande de budget supplémentaire en cours d'année.

13.0 Date séances publiques du conseil municipal 2020

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2020, conformément au règlement en vigueur, en maintenant l'heure de début de la séance à 20h. Les séances ordinaires se tiendront donc :

6 janvier	3 février	9 mars
6 avril	4 mai	1 juin
6 juillet	4 août	8 septembre
5 octobre	2 novembre	7 décembre

14.0 Vente pour non-paiement de taxes

2019-12-274

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à envoyer la liste des personnes endettées pour non-paiement de taxes municipales à la MRC d'Abitibi-Ouest.

15.0 Recouvrement

Reporté.

16.0 Rapport des comités

17.0 Période de questions

18.0 Sujets divers

19.0 Ajournement

2019-12-275

Il est proposé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de procéder à l'ajournement de la réunion. L'ajournement aura lieu le 10 décembre à 19h30.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2019-12-276

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ajournée du 10 décembre 2019 à 19h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, madame Chantal, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Fernand Landry.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Étaient absents : M. Réjean Lévesque, conseiller et Mme Marie-Ève Garand, conseillère.

1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h46.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance :
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour :
- 3.0 Adoption des prévisions budgétaires 2020 :
- 4.0 Présentation du plan triennal d'immobilisations :
- 5.0 Période de questions :
- 6.0 Avis de motion règlement # 199 - Taxation et tarification 2020 :
- 7.0 Levée de la séance.

3. Adoption des prévisions budgétaires 2020

Une lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2020 est faite par M. Léo Plourde, maire. Une copie du budget détaillé est remise par souci de transparence aux membres du public présent.

<u>REVENUS</u>	<u>2020</u>
Taxation et tarification	384 430.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7 342.00 \$
Services rendus	4 900.00 \$
Revenus (Camping)	60 000.00 \$
Imposition de droits	7 500.00 \$
Amendes, pénalités et intérêts	8 500.00 \$
Autre revenus	97 000.00 \$
Transferts	258 291.00 \$
Total des revenus municipalité	827 963.00 \$
Revenus Camping	118 300.00 \$
Appropriation de surplus camping	73 009.00 \$
<u>TOTAL REVENUS</u>	1 019 272,00 \$



N° de résolution
ou annotation

2019-12-277

DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	176 283,00 \$
Sécurité publique	51 568,00 \$
Transport	212 299,00 \$
Hygiène du milieu	57 580,00 \$
Santé et bien-être	2 500,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	137 266,00 \$
Loisirs et culture	58 678,00 \$
Frais de financement	23 800,00 \$
Immobilisation	107 989,00 \$

Total des dépenses de la municipalité

827 963,00 \$

Dépenses et immobilisations Camping

191 309,00 \$

TOTAL DÉPENSES

1 019 272,00 \$

Les prévisions budgétaires 2020 prévoyant des dépenses égales aux revenus, de l'ordre de 1 019 272 \$ sont donc adoptés à l'unanimité des conseillers sur une proposition de Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville.

4. Présentation du plan triennal d'immobilisations

Une présentation du plan triennal d'immobilisations pour l'année 2020-2022 est faite par M. Léo Plourde, maire.

5. Période de questions

6. Avis de motion et présentation du projet de règlement # 199 - Taxation et tarification 2020

L'avis de motion et la présentation du projet de règlement # 199 - Taxation et tarification 2020, est fait par Mme Chantal Mainville.

7. Levée de la séance

2019-12-278

À 20h03, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau, propose la levée de la séance, appuyé par M. Marcel Mainville.

Adopté à l'unanimité.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale
par intérim

Léo Plourde
Maire